

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame MORLIER Anne Marie, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, 12 janvier 2024.

Présents : Anne-Marie MORLIER, Gilbert GEORGEAULT, Florian LE BOUCHER, Stéphane LE CLINCHE,

Laurence MORICE, Michel MELOT, Gwendal LE GUENNEC, Isabelle LUCAS, Elodie RIGAUD-ALLAIN,

Aurélien LORIER, Matthias DE MAUROY

Absents excusés ayant donné procuration : Mr Pierre MELOT a donné procuration à Mr Gilbert GEORGEAULT et Mme Corinne TABURET a donné procuration à Mr Florian LE BOUCHER.

excusé : Jérôme LEMEITOUR

Secrétaire de séance : Matthias DE MAUROY

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Ressources humaines

Proposition déléguée agent – COS BREIZH

Autres compétences

Rédaction des actes notariaux relatifs au lotissement « Les Cerisiers »

Lotissement « Les Cerisiers » - Avenants 1 et 2 au contrat de maîtrise d'oeuvre

Projet de reconstruction de la médiathèque

Attribution d'une redevance du domaine public

Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

Convention au service commun d'instruction des A.D.S.

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION :

➤ **Questions diverses**

2024-01-001 - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Madame La Maire demande s'il y a des observations particulières du le procès-verbal de la réunion

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de valider la délibération à l'unanimité des votants.

2024-01-002 - Proposition d'un agent délégué référent pour le COS BREIZH

Mme Marie-Luce MERLET, Secrétaire de Mairie avait été désignée comme déléguée du COS BREIZH. Suite à son départ pour mobilité de la commune de MOULINS, Mme le Maire vous propose de nommer un nouvel agent délégué.

Mme Marie-Françoise BOTHAMY, Secrétaire de Mairie, se propose comme déléguée du COS BREIZH pour représenter les agents communaux.

Pour rappel, Mme Corinne TABURET est nommée depuis le 9 juin 2020, comme déléguée titulaire pour représenter le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de valider la délibération à l'unanimité des votants.

2024-01-003 – Rédaction des actes notariaux relatifs au lotissement « Les Cerisiers »

Par délibération du 19 octobre 2023, il a été indiqué que Mme le Maire avait pouvoir de signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement communal « Les Cerisiers ».

A la demande de Maître ODY, Notaire, il vous est demandé de lui conférer, la charge de rédiger l'acte de dépôt des pièces ainsi que l'ensemble des actes du lotissement communal « Les Cerisiers ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de valider la délibération à l'unanimité des votants.

2024-001-004 – Lotissement « Les Cerisiers » - Avenants 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre

Le Maire expose :

Un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre du lotissement « Les Cerisiers » a été adressé à la commune de MOULINS pour la revalorisation du forfait définitif de rémunération de la MO après mise à jour. Ce dernier s'applique uniquement sur « la tranche optionnelle – Maîtrise d'oeuvre ».

L'actualisation des honoraires porte sur le montant des travaux recalé des prestations exécutées dans le cadre de la viabilisation du lotissement de certains lots :

- Lot n° 1 : terrassements, voirie, assainissement EU – EP
- Lot n° 2 : Réseaux Télécom – fibre
- Lot n° 3 : Essais d'étanchéité – inspections caméra
- Lot n° 4 : Espaces verts – clôtures

La mairie s'engage à verser les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert auprès du :

- Cabinet GUILLEMOT, la somme de 5 809.71 € HT

Soit un total de 5 809.71 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de valider la délibération à l'unanimité des votants.

2024-001-005 – Lotissement « Les Cerisiers » - Avenant 2 au contrat de maîtrise d'oeuvre

Le Maire expose :

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du lotissement « Les Cerisiers » a été adressé à la mairie de MOULINS pour la revalorisation du forfait définitif de rémunération de la MO après mise à jour. Ce dernier s'applique uniquement sur « la tranche optionnelle – Maîtrise d'œuvre ».

L'actualisation des honoraires porte sur le montant des travaux recalé des prestations exécutées dans le cadre de la viabilisation du lotissement de certains lots :

- Lot n° 1 : terrassements, voirie, assainissement EU – EP
- Lot n° 2 : Réseaux Télécom – fibre
- Lot n° 3 : Essais d'étanchéité – inspections caméra
- Lot n° 4 : Espaces verts – clôtures
-

La mairie s'engage à verser les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert auprès de :

- Mme DECAMPS Nathalie, géomètre, la somme de 460,00 € HT
- le Cabinet GUILLEMOT, la somme de 6 150.00 € HT
- l'Atelier RLB d'architecture, la somme de 460.00 € HT

Soit un total de 7 070 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de valider la délibération à l'unanimité des votants.

2024-01-006 – Projet de reconstruction de la médiathèque

Le Maire expose :

Suite aux conclusions de l'assurance du bâtiment incendié, et afin de percevoir le solde de l'assurance, nous devons construire un bâtiment au même endroit.

Suite à notre dernière réunion, il vous est proposé de reconstruire une médiathèque.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à préparer les dossiers pour les demandes de subventions (DSIL, DRAC, FST, CDST) en lien avec le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide d'autoriser Mme le Maire à préparer le dossier de construction d'une médiathèque et demander les subventions en lien avec le plan de financement avec 9 voix pour, 2 contre et 2 absentions.

2024-01-007 – Attribution d'une redevance du domaine public

Le Maire expose :

Mr ROBIN Kévin, est autorisé actuellement à occuper, gratuitement, un emplacement du domaine public sis « Le Pont » en vue d'exercer son commerce (ventes à emporter) et d'installer temporairement son Food Truck tous les mercredis de 17h00 à 21h30.

Il vous est proposé pour l'année 2024, de lui appliquer une redevance du domaine public de 10.00 € mensuelle soit 120.00 € annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide d'appliquer une redevance du domaine public à Mr ROBIN Kévin avec 11 voix, 1 contre et 1 abstention.

2024-01-008 – Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

- Un représentant de l'Etat,
- un représentant du Conseil régional de Bretagne,
- un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne,
- un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne,
- un représentant de chaque département breton,
- un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France,
- un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT,
- un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

De donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne, **sous réserve d'intégrer dans cette composition des représentants des associations départementales des maires ruraux et des représentants répartis sur toute la région Bretagne des EPCI dotés d'un programme local de l'habitat et compétent en matière de développement économique avec 4 voix pour, 2 contre et 7 abstentions.**

2024-01-009 – Convention d'adhésion au service commun d'instruction des A.D.S.

Le Maire expose :

Considérant qu'en 2015, dans le contexte de retrait des services de l'Etat, Vitré-Communauté a souhaité mettre en place un service commun d'instruction des ADS (Application du Droit des Sols). Il s'agit d'offrir aux collectivités du territoire un service de proximité dans le respect des compétences de chacun.

Considérant que le terme de la précédente convention est arrivé à échéance et qu'il convient de renouveler cette dernière entre les communes membres de Vitré Communauté dans l'intérêt d'une bonne organisation des services.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de valider la délibération à l'unanimité des votants.

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

- **Point commissions :**
- **URBANISME :**
- **FINANCES :**
- **ENVIRONNEMENT**
- **JEUNESSE/ASSOCIATION :**
- **ECOLE/PERISCOLAIRE :**
- **Prochaine réunion de conseil : 22 février 2024**
- **Questions diverses : Elections européennes le dimanche 9 juin 2024**

- La Maire,
- Anne Marie MORLIER



Le secrétaire de séance
Matthias DE MAUROY

